

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 6

Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2081 :

Condé concession - Zone AU28- Lotissement Communal chemin Narinsamy- validation du cahier des charges de cession de terrain

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, BOYER Thierry.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-2197401-64
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception en préfecture : 27/10/2025

David LORION

Affaire n°42/2081 : Condé concession - Zone AU28- Lotissement Communal chemin Narinsamy- validation du cahier des charges de cession de terrain.

Aménagements Opérationnels et Développement Durable - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que :

Par arrêté N° 97416 22 AM002, la Ville a autorisé le permis d'aménager de l'opération « - Condé Concession - Zone AU28 – Lotissement communal chemin Narinsamy » dont les travaux ont été réceptionnés en janvier 2025.

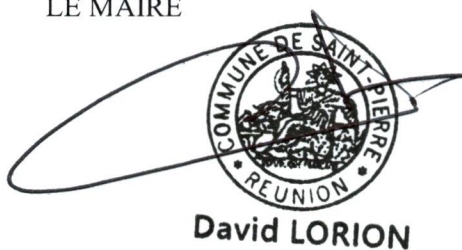
Cette opération vise l'aménagement et la viabilisation des parcelles cadastrées CW1954 et CW 1956 permettant l'implantation d'équipements sportifs et de gestion des déchets ainsi que des bâtiments publics dédiés à des activités mixtes et collectives.

Compte tenu de la localisation du projet, et pour garantir la conformité des activités autorisées dans le lotissement, il est nécessaire de rédiger un cahier des charges de cession de terrain. Ce document précisera notamment les conditions de vente, les obligations des acquéreurs et les règles d'aménagement des lots.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER LE Cahier des Charges de Cessions de terrains annexé à la présente, du lotissement Communal Zone AU28 à Condé concession ;**
- **De RENDRE son application obligatoire à l'ensemble des cessions portant sur l'opération désignée CONDE CONCESSION - ZONE AU28 ;**
- **De L'AUTORISER, lui ou l'un de ses Adjointes, dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER tous les documents afférents à cette délibération.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION